

1	THÈME 4 Pour une FSU combative, unitaire et engagée au quotidien	
---	---	--

2	Partie I – Le syndicalisme	
3	I.1 Le contexte économique, social et politique	
4	Le contexte économique, environnemental, social et politique actuel est marqué par des défis majeurs qui touchent la société dans son ensemble et sont liés au capitalisme qui fragilise tant les milieux naturels, les acquis démocratiques que les conquêtes sociales.	
5	Notre syndicalisme, ancré dans la société, se doit de répondre à ces enjeux. En France, suite à la politique néolibérale de l'offre menée depuis 2017, l'activité économique reste fragile et le taux de chômage demeure préoccupant, notamment parmi les jeunes et les travailleuses et travailleurs peu qualifié·es.	
6	La précarité de l'emploi s'est accentuée avec l'essor des contrats temporaires et des plateformes numériques, laissant de nombreux·ses travailleuses et travailleurs dans une situation d'insécurité permanente. Les salarié·es des métiers du soin, du social et de l'aide aux personnes, massivement féminisés, sont les premier·es à être impacté·es.	
7	La fonction publique ne déroge pas à cette tendance. Les attaques récurrentes contre le statut des fonctionnaires, avec un recours de plus en plus important à la contractualisation et le développement du néo-management ont des conséquences délétères, dont une individualisation croissante du travail.	
8	Cet éclatement des collectifs de travail percute le syndicalisme et devient un enjeu à surmonter pour renforcer son lien avec les salarié·es.	
9	Le monde du travail est également marqué par des inégalités croissantes. Les écarts de salaires se creusent et les conditions de travail se détériorent. Les travailleurs et travailleuses de première ligne, souvent mal rémunéré·es, révèlent ainsi les failles de ce système économique.	
10	Les luttes pour les droits sociaux, l'égalité et la justice sociale sont plus que jamais d'actualité. Le rôle de notre fédération est essentiel pour la protection des salarié·es et l'acquisition de nouveaux droits mais aussi pour la promotion d'une société plus équitable.	

11	Les mouvements sociaux, les manifestations pour le climat et plus largement les mobilisations environnementales ou les mouvements de justice sociale, jouent également un rôle crucial dans le paysage politique actuel et témoignent d'une volonté de changement. Ces mouvements, souvent soutenus par les jeunes générations, mettent en lumière des enjeux qui transcendent les clivages partisans.	
12	Avant le puissant mouvement des retraites de l'an dernier, le recours aux grèves s'est accentué dans le privé en 2022, avec une moyenne parmi les plus élevées de la décennie (Dares 2024). Les revendications de ces grèves dans les entreprises étaient très majoritairement liées aux salaires.	
13	La confiance dans les syndicats atteint un niveau record en 2024 : 40% de la population déclare leur faire confiance (baromètre Sciences Po-Cevipof-OpinionWay). En revanche, la défiance envers les élites politiques et les partis traditionnels est palpable. Cette crise démocratique est un phénomène qui touche de nombreux pays et la France n'échappe pas à cette tendance.	
14	Cette crise est accentuée par les pratiques de l'exécutif depuis 2017 qui ne respecte pas les contre-pouvoirs démocratiques que constituent le parlement, les collectivités territoriales mais aussi le monde syndical et associatif.	
15	Le paysage politique français, comme dans beaucoup d'autres régions du monde, est marqué par une polarisation croissante, sous forme d'une tripartition entre d'une part un camp nationaliste, xénophobe et raciste, un camp libéral conservateur, à tendance autoritaire, ayant pour point commun l'attachement au néo-libéralisme et à la protection des intérêts des classes possédantes et le camp progressiste avec le Nouveau Front Populaire.	
16	Au printemps dernier, les élections européennes – avec la confirmation de la puissance du vote nationaliste, dans toutes les catégories sociales, les tranches d'âge et la plupart des territoires - suivies de la dissolution de l'assemblée par Emmanuel Macron, ont été un électrochoc. La quasi-totalité des organisations syndicales et le secteur associatif ont appelé, avec succès, à un sursaut démocratique et à une union des partis de gauche, permettant ainsi de largement mobiliser autour d'un programme qui reprend de nombreuses propositions d'origine syndicale.	
17	Le RN, quoique culminant à plus de 10 millions de voix, a été pour le moment tenu en échec par un front républicain de fait, en dépit des ambiguïtés à droite, mais sa potentielle arrivée au pouvoir n'est pas écartée. La droite libérale et conservatrice recule, montrant une amorce de déclin du macronisme. Le NFP est devenu la première force politique du pays, face à la menace fasciste mais	

	aussi par le refus des politiques menées par le gouvernement en place et promouvant la nécessaire rupture avec les politiques néo-libérales, carburant du nationalisme, pour une société plus juste.	
18	Dans ce contexte, la FSU doit renforcer sa place dans le paysage syndical, promouvoir l'unité dans les luttes et œuvrer à l'unification du syndicalisme de transformation sociale, afin de proposer des solutions durables aux problèmes actuels.	
19	Notre fédération a la responsabilité de porter haut les valeurs de solidarité, d'égalité et de justice.	
20	I.2 Le syndicalisme dans cette période	
21	Au niveau interpro comme dans la fonction publique, le syndicalisme reste divisé et inégalement implanté. Cela pèse fortement sur la capacité à mobiliser d'autant que des tensions peuvent exister localement y compris parfois entre organisations se réclamant du syndicalisme de transformation sociale. Pour autant, le mouvement sur les retraites a montré qu'il était possible de dépasser les clivages traditionnels pour construire l'unité la plus large.	
22	I.2.1 Dans l'interpro, un bilan de la mobilisation retraites	
23	La mobilisation contre la réforme des retraites en 2023 a réuni un arc intersyndical complet qui a tenu sur toute la durée de la mobilisation. Malgré une « victoire morale » et la démonstration d'un regain du syndicalisme, cela n'a pas permis de faire reculer le gouvernement. Ce dernier en a payé le prix lors de la dernière séquence électorale. Le cadre unitaire, très largement reconnu et apprécié par les salarié·es, conjugué au soutien de l'ensemble de la population, n'est donc pas nécessairement suffisant pour obtenir une victoire contre un gouvernement qui refuse à tout prix de négocier. Indépendamment de la confiance des salarié·es dans les initiatives proposées dans les cadres unitaires les plus larges, cela pose la question des formes de lutte que le salariat doit mettre en œuvre pour obtenir satisfaction. De fait, la mesure de la réussite des mobilisations s'est faite à l'aune du nombre de manifestant·es et la grève, même lorsqu'elle est largement suivie dans un certain nombre de secteurs mais pas nécessairement sur la durée (faiblesse constatée de la grève reconductible) n'est pas apparue comme une arme décisive. Même dans le cadre d'une lutte caractérisée par une très forte participation des salarié·es et de la population en général - avec néanmoins un bémol pour la jeunesse – on constate que l'un des éléments bloquants semble être la faible confiance dans la capacité à gagner. Pour autant, cela ne doit pas nous faire abandonner la modalité de la grève, qui	

	seule permet à une masse de travailleuses et travailleurs de se mobiliser. Il nous faut continuer à convaincre de viser la grève majoritaire qui de fait installe un conflit social et permet de « bloquer » l'économie.	
24	Dans ce cadre, l'implantation syndicale a un poids décisif dans la capacité à mobiliser, dans tous les secteurs d'activité. Cela nécessite de mieux travailler à cette implantation au plus près du lieu de travail.	
25	<i>En parallèle, quelles autres formes de mobilisation sont pertinentes et pourraient être proposées pour surmonter ces difficultés et pour dépasser une forme d'attentisme des salarié-es face à la dynamique de mobilisation ?</i>	
26	I.2.2 Dans la Fonction publique	
27	La loi de transformation de la fonction publique (LTFP) imposée en 2019 a eu des conséquences importantes sur le rôle des organisations syndicales dans la mise en œuvre de la « démocratie sociale » et donc dans la perception qu'en ont les personnels. Dans certains secteurs, la concentration des instances a par ailleurs réduit le nombre d'élus du personnel poussant vers un syndicalisme de représentation. La FSU revendique toujours l'abrogation de la LTFP.	
28	Cela n'est pas sans conséquence sur la capacité à mobiliser même si les dernières élections professionnelles ont montré que les organisations syndicales, et notamment la FSU, gardaient la confiance des personnels. La FSU est ainsi devenue représentative à la territoriale.	
29	Les motifs de mobilisation ne manquent pas face à une pression accrue sur les services publics sur fond de restrictions budgétaires et de réformes structurelles visant à faire disparaître à terme le statut. D'ailleurs des réformes ont déjà affaibli l'unicité du statut (ordonnances négociations collectives et Protection Sociale Complémentaire). De plus, les fonctionnaires subissent de plein fouet les effets délétères de l'inflation sur le pouvoir d'achat (-10% en 7 ans) et la précarité sert de plus en plus de politique de l'emploi.	
30	Défense du statut, créations d'emplois de fonctionnaires en nombre suffisant, revalorisation des grilles et indexation du point d'indice sur l'inflation pour préserver une progression salariale tout au long de la carrière sont les principales exigences actuelles.	
31	Pourtant, trop souvent plaquées hors contexte de mobilisation, les journées Fonction publique ne réussissent pas à mobiliser les personnels à la hauteur des enjeux.	
32	<i>Tout en participant au cadre interpro, comment renouer avec une dynamique positive de mobilisation dans la Fonction publique articulant questions de métier et de carrière ?</i>	

33	I.2.3 Dans l'Éducation, une capacité à rassembler et gagner la bataille des idées	
34	Depuis 2017, à l'école et à l'université, le gouvernement impose tri social et individualisation tout en mettant les personnels sous tutelle. La FSU mène la bataille contre le "choc des savoirs" et dénonce la politique conduite. Celle-ci bouleverse tout le système éducatif au détriment des élèves et étudiant-es, notamment celles et ceux des milieux populaires, comme des personnels, et dégrade les conditions de travail des équipes pluriprofessionnelles. Pierre angulaire de l'intersyndicale, la FSU a porté des initiatives favorisant la résistance des collègues. Elle s'est mobilisée de façon unitaire dès l'annonce des groupes de niveau, emblématiques du "choc des savoirs". Les mobilisations d'établissements et de parents ont permis à toute la communauté éducative de s'emparer de ces questions et de gagner la bataille de l'opinion publique de refus du tri social.	
35	Il reste à convaincre du lien qui existe entre les différentes mesures du "choc des savoirs" - individualisation de l'aide aux élèves en difficulté, standardisation des savoirs, pilotage par les évaluations, etc. - et des conséquences sur l'ensemble de la scolarité (dans le premier degré, au collège, dans les lycées généraux, technologiques et professionnels jusque dans l'enseignement supérieur). La FSU mène ce travail tout en agissant concrètement notamment à travers le collectif « Riposte ».	
36	Avec l'amélioration des conditions de travail, l'enjeu des mobilisations syndicales, impulsées par la FSU, a été l'augmentation du pouvoir d'achat. Dans les comparaisons internationales, nos salaires restent à la traîne et expliquent en partie la baisse d'attractivité du métier. La FSU continue d'œuvrer pour une revalorisation immédiate de tous les personnels, sans conditions, contrairement au choix du ministère de la conditionner à l'exercice de missions supplémentaires.	
37	Le pacte qui brise les collectifs de travail, augmente les inégalités entre hommes et femmes et instaure des hiérarchies intermédiaires, a été très peu signé là où il y avait une implantation syndicale. La bataille des idées gagnée par la FSU a empêché le gouvernement d'atteindre ses objectifs et doit se poursuivre jusqu'à l'abandon du pacte et la redistribution sans conditions des moyens alloués pour les salaires.	
38	I.2.4 Un pouvoir qui s'en prend au syndicalisme	
39	Depuis les années 80, le syndicalisme, en particulier de lutte et de transformation sociale, fait l'objet d'attaques régulières qui visent à le	

	neutraliser.	
40	La morgue et le mépris du gouvernement face à des mouvements sociaux d'ampleur comme par exemple celui contre la réforme des retraites, constituent une mise à l'épreuve du syndicalisme qui, même lorsqu'il rassemble massivement de manière unitaire, n'est pas entendu par un pouvoir uniquement focalisé sur son projet libéral. Par ailleurs, la non prise en compte des revendications des organisations syndicales est une façon d'affaiblir leur potentiel de transformation sociale.	
41	D'autres attaques sont plus insidieuses. Directement inspirée de la loi "travail" dans le secteur privé, la loi de transformation de la fonction publique, contre laquelle la FSU se bat ardemment et dont elle continuera à dénoncer les leviers pour détruire la fonction publique, a ainsi réduit l'influence des organisations syndicales. Par l'affaiblissement ou la disparition de certaines instances paritaires mais aussi par la précarisation de l'emploi, elle rend plus difficile la protection des droits des travailleur-ses mais également leur mobilisation pour gagner de nouveaux droits. Le dialogue social est également largement malmené : agendas non respectés, instances contournées ou dialogue en catimini avec des organisations choisies. La FSU n'a cessé de dénoncer, avec ses partenaires syndicaux, la transmission tardive des documents - nuisant à un travail approfondi et à une concertation des organisations syndicales en amont des instances - voire l'absence de concertation sur des sujets éminemment politiques.	
42	Par ailleurs, des batailles unitaires continueront d'être menées pour la reconstruction de bourses du travail et pour le maintien et/ou la mise à disposition de locaux au bénéfice de l'action syndicale. Enfin, la FSU condamne la répression et la criminalisation de certains mouvements sociaux - interpellations abusives, interdiction de manifestations, non-respect du droit de grève, etc. Elle soutient et accompagne régulièrement les victimes de ces attaques du droit syndical et de la restriction des libertés individuelles.	
43	I.3 Le syndicalisme FSU	
44	I.3.1 Réaffirmer notre syndicalisme de lutte, de transformation sociale et à vocation majoritaire	
45	Face aux crises majeures que nous traversons, sociale, démocratique et climatique, la FSU s'inscrit dans le syndicalisme de lutte et de transformation sociale. Elle propose un projet de transformation profonde de la société : rupture	

	écologique et sociale passant par un partage des richesses et un autre modèle économique, à l'échelle de la société française comme entre les pays, défense et conquête de droits et libertés, luttés pour l'égalité, contre les discriminations, notamment de genre, contre tous les racismes. La FSU combat l'extrême droite qui menace les conquêtes sociales, les droits et libertés démocratiques. Elle lutte pour le renforcement de la transparence et de la responsabilité des institutions, promeut la participation citoyenne dans le processus décisionnel.	
46	Consciente que la recherche effrénée de profits et la mondialisation des échanges détruisent les écosystèmes et dérèglent le climat, la FSU considère que la nécessaire rupture écologique doit nous amener à repenser nos modes de production et de consommation, vers d'autres usages de la nature et plus de commun. La transformation sociale que nous voulons nécessite le développement de l'ensemble des services publics sur tous les territoires.	
47	La FSU est ainsi une force de luttés et de propositions. Elle met tout en œuvre pour rendre visible son projet de transformation sociale et populariser les alternatives qu'elle promeut. Cela passe par le renforcement de sa politique de syndicalisation de masse, et par la réaffirmation de son fonctionnement pluraliste et démocratique, garant de sa vocation majoritaire.	
48	I.3.1.1 Construire un rapport de force et des luttés majoritaires, faire vivre les mandats de la FSU	
49	Les mobilisations fortes et victorieuses se construisent avec les personnels, selon des mots d'ordre et des modalités qui rassemblent le plus grand nombre. Forte de ses valeurs, la FSU construit ses mandats avec les problématiques et les revendications exprimées par les personnels. Elle développe des outils pour informer, recueillir l'avis et l'adhésion des personnels, et les mobiliser : débats, heures d'information syndicale, assemblées générales démocratiques et comités de mobilisation, moyens de solidarité financière, consultations. Ces consultations peuvent par exemple intervenir au moment du suivi des négociations. Elles doivent être articulées avec les revendications et mandats fédéraux, sans conduire à en rabattre sur ceux-ci. Pour permettre la construction du rapport de force, de nombreuses modalités d'action peuvent être utilisées, au premier rang desquelles la grève et la manifestation, droits fondamentaux. Dans le respect de ses mandats, la FSU soutient, visibilise et propose la généralisation des formes de lutte démocratiques initiées à la base.	
50	I.3.1.2 Construire des actions et des luttés unitaires	
51	L'objectif de la FSU est d'impulser des mouvements à vocation majoritaire, capables de rassembler largement sur des plateformes revendicatives et des	

	modalités d'action claires et efficaces, pour créer un rapport de force puissant et faire gagner ses revendications. C'est une nécessité après des années de régressions sociales, et une urgence face à la menace de plus en plus consistante de l'extrême droite.	
52	La recherche d'unité est à privilégier quelles que soient les difficultés. Le cadre national est fondamental, pour donner à la fois une impulsion et plus d'ampleur au mouvement. L'intersyndicale à huit dans le cadre de la lutte contre la réforme des retraites l'a montré. Le groupe des neuf organisations syndicales et associatives de retraité·es permet également des mobilisations importantes, le partage de revendications communes et intergénérationnelles, nationalement et localement.	
53	A chaque mobilisation, la FSU recherche l'unité d'action la plus large, sans que cela l'empêche d'être partie prenante de configurations réduites, voire de prendre seule ses responsabilités. La construction des mobilisations avec nos partenaires du syndicalisme de transformation sociale est facilitée par des stratégies, des revendications et des habitudes de travail en commun.	
54	I.3.2. Des alliances avec la société civile	
55	Face à la menace de l'extrême droite, et parce qu'il y a urgence à construire des alternatives économiques, sociales et environnementales, la FSU travaille avec celles et ceux qui sont dans la même démarche. Au-delà de l'unité syndicale, la FSU propose à d'autres types de partenaires de travailler sur des actions et des objectifs communs (usager·es, associations, professionnel·les d'autres secteurs) et concourt au rassemblement des luttes portées par les mouvements sociaux (pour les services publics, les droits et libertés, le climat...). Elle développe et consolide ses liens, au-delà du monde syndical, avec les organisations associatives et politiques, en toute indépendance. Elle poursuit son investissement dans le cadre de l'Alliance Écologique et Sociale, pour lutter contre les politiques écocides qui s'en prennent aussi aux droits sociaux, aux libertés et aux services publics. C'est le sens de l'appel « 16 propositions pour changer la vie des gens » lancé par l'AES (Alliance Écologique et Sociale) et le Pacte du pouvoir de vivre, regroupés en « Coalition 2024 », cadre à développer. Le Réseau éducation sans frontières (RESF), un exemple associant organisations de diverses natures, donne des résultats positifs en termes de mobilisation et de régularisations, tout comme d'autres collectifs locaux. D'autres collectifs tels le Collectif National pour les Droits des Femmes, Convergence Services Publics ou Attac, ont un rôle fondamental : la FSU y poursuit son investissement, œuvre à la diffusion des analyses, du matériel et	

	des actions élaborées dans ces cadres, pour les faire mieux partager. La FSU confirme également son engagement dans le cadre du Collectif Uni-Terre qu'elle a contribué à créer, aux côtés de plusieurs dizaines d'associations et d'organisations écologistes et agricoles, à l'automne 2023 sur fond de crise agricole. De même, elle poursuit le travail impulsé par la Confédération Paysanne avec la CGT et Solidaires. Le travail engagé avec ces associations devra être poursuivi, approfondi et porté à la connaissance des syndiqué·es.	
56	I.4 L'avenir de la FSU et du syndicalisme	
57	I.4.1 Développer et renforcer le syndicalisme de la FSU	
58	La place de la FSU a été confortée dans son champ, grâce notamment au travail fait dans le cadre de la mobilisation contre la réforme des retraites en 2023. Dans un paysage syndical encore très fragmenté, il est indispensable de renforcer et développer la FSU afin de faire connaître, porter et partager avec le plus grand nombre sa vision du syndicalisme. Le renforcement du syndicalisme de la FSU peut passer par les leviers suivants :	
59	<ul style="list-style-type: none"> • Développer la syndicalisation en mettant notamment en avant le lien entre les syndicats nationaux et la FSU. 	
60	<ul style="list-style-type: none"> • Développer la présence au plus près des lieux de travail pour faire vivre la défense quotidienne des agents, leurs mobilisations locales tout en les articulant avec les luttes nationales. 	
61	Ces leviers sont indispensables pour renforcer la FSU dans la perspective des prochaines élections professionnelles mais aussi pour peser toujours plus dans le champ syndical ou encore pour être à l'initiative dans les démarches d'unité et de rassemblement du syndicalisme. Des étapes ont déjà été franchies avec succès, par exemple dans la Fonction publique territoriale où la FSU est redevenue représentative.	
62	Notre syndicalisme se déploie aussi dans un contexte politique de plus en plus instable. La menace de l'arrivée au pouvoir de l'extrême droite n'a jamais été aussi forte. Dans ce contexte, la FSU doit réaffirmer ses marqueurs syndicaux que sont la lutte contre toutes les discriminations, en particulier racistes et xénophobes, incompatibles avec la vision du service public universel qu'elle porte, la prise en compte de l'urgence climatique en lien avec les droits et conditions de travail des agent·es au quotidien et dans une réflexion plus générale sur notre modèle économique et social, et poursuivre le travail engagé sur les questions féministes.	
63	Toutes ces questions sont pleinement syndicales. Elles appellent donc un travail	

	toujours plus approfondi en interne, notamment par des actions de formation, mais aussi en intersyndicale et avec la société civile organisée sur ces sujets. Ces organisations ont une approche complémentaire de la nôtre, un travail partagé et commun permet de donner plus de force à ces combats.	
64	I.4.2 Le nouvel outil syndical	
65	Les trois années écoulées ont confirmé l'urgence d'une refondation du syndicalisme, en particulier celui de transformation sociale et donc de concrétiser la création d'un nouvel outil syndical. L'offensive libérale s'est amplifiée, affaiblissant toujours plus les droits des salarié-es tandis que les évolutions du monde du travail contribuent à leur isolement d'autant plus que la présence syndicale est toujours très inégale sur les lieux de travail. De plus, la perspective d'une arrivée au pouvoir de l'extrême droite fait peser de lourdes menaces sur le monde du travail. Aussi, la FSU confirme ses mandats précédents : avancer vers l'unification syndicale en refondant le syndicalisme de luttes et de transformation sociale avec la CGT et Solidaires, sans exclusive des forces qui seraient intéressées, en construisant ensemble des étapes allant dans le sens de la création d'un nouvel outil syndical. Sur ce dernier point, pour la FSU, ce travail engagé avec uniquement la CGT, seule organisation se montrant disponible à ce stade, doit s'ouvrir à Solidaires, une fois mené son propre débat interne sur « l'évolution du syndicalisme », comme à d'autres structures syndicales intéressées par la démarche.	
66	Au lendemain du congrès de la CGT, des échanges bilatéraux ont permis de construire une nouvelle méthode de travail pour dépasser l'écueil d'une focalisation préalable sur des perspectives d'organisations structurelles. Le groupe de travail national issu des deux directions syndicales est un lieu d'échanges d'une grande franchise sur nos organisations respectives, nos méthodes de travail, notre vision du syndicalisme, l'actualité, notamment la montée de l'extrême droite. Il permet d'avancer et de lever des implicites. Concrètement, il produit des supports communs tout en poursuivant en parallèle le travail autour de la formation syndicale et en organisant des rencontres des équipes militantes locales en présence de membres de nos directions respectives. Ces rencontres, limitées pour le moment à des réunions dans un nombre restreint de lieux, gagneraient à être multipliées pour dynamiser la perspective de cette refondation syndicale, sans qu'elles en soient l'unique instrument. D'autres outils ou modalités pourraient être développés également.	
67	Si la question structurelle et organisationnelle va nécessairement se poser, elle ne pourra déboucher sur une quelconque absorption au sein de la CGT et devra	

	surmonter les difficultés de concurrence syndicale au sein de certains secteurs professionnels afin de préserver l'unité de chacune des deux organisations.	
68	Le bilan positif de cette première étape en appelle donc d'autres dans les avancées concrètes de cette refondation du syndicalisme de transformation sociale, porteuse d'espoir et de renouvellement des pratiques syndicales.	
69	<i>Quelles modalités de rapprochement envisager et construire pour aller vers la création de ce nouvel outil syndical ? Quelle place donner aux élections professionnelles dans ce processus ? Une structure souple du type « maison commune du syndicalisme de transformation sociale », à décliner localement, par secteurs professionnels, en fonction du contexte, pourrait-elle contribuer à cette refondation, notamment en développant un travail syndical commun ?</i>	
70	I.4.3 Quel lien avec le politique ?	
71	Si le syndicalisme uni est plus fort, le danger grandissant de l'extrême droite tout comme la puissance de la vague néolibérale qui l'alimente, ne peuvent être combattus par lui seul. Au-delà de son projet syndical, la FSU défend la nécessité urgente de cadres larges, englobant le syndicalisme, les mouvements associatifs et les partis politiques progressistes, pour imposer des alternatives économiques, sociales et écologiques et pour parer la menace d'une accession de l'extrême droite au pouvoir.	
72	La création de ces cadres doit se faire dans le strict respect de l'indépendance du mouvement social, et en particulier du syndicalisme, par rapport aux forces politiques, en rejetant toutes formes de subordination ou d'instrumentalisation. Les contacts réguliers de la fédération comme des syndicats nationaux avec la représentation nationale (interventions argumentées sur les PLF et sur d'autres projets de loi) comme avec les élu·es des collectivités territoriales (dans le cadre des compétences décentralisées) s'inscrivent dans cette orientation.	
73	La mobilisation sociale sur les retraites à l'initiative du mouvement syndical, animée par une intersyndicale fortement unie, a été soutenue par les forces politiques de gauche, notamment au parlement, sans qu'un tel cadre, même embryonnaire, voit le jour.	
74	Les élections législatives anticipées de juin dernier avec la menace accentuée d'une accession au pouvoir de l'extrême droite et l'espoir né d'une coalition progressiste majoritaire avec le Nouveau Front Populaire (NFP) ont bousculé la situation. Une intersyndicale à 5 (CGT, CFDT, FSU, Solidaires, Unsa) a pris clairement position contre l'extrême droite (organisation de manifestations et participation à des initiatives publiques mêlant personnalités, artistes, syndicalistes, associatifs...). Dans ce contexte, la FSU et la CGT se sont	

	d'avantage engagées dans la campagne électorale en appelant à voter pour le programme du NFP.	
75	<i>Faut-il, et si oui comment, construire un cadre d'échanges impliquant les partis de gauche, le mouvement associatif et le syndicalisme - a minima celui de transformation sociale - où pourraient s'ébaucher des alternatives économiques, sociales et écologiques dans le respect de la diversité et de l'indépendance de chaque organisation ?</i>	

76	Partie II – La FSU	
77	Renforcer la FSU pour faire avancer nos revendications	
78	La FSU porte un syndicalisme de masse et de transformation sociale progressiste qui repose sur trois piliers : les syndicats nationaux, les sections départementales et les tendances. Pour gagner sur les revendications, il est indispensable de développer des rapports de force les plus massifs possibles. En développant la syndicalisation et l'implantation syndicale dans les établissements et services, la FSU participe à rendre chaque agent·e acteur·trice du « fait syndical ». En développant un militantisme actif et revendicatif, reposant sur des valeurs de respect et de tolérance de chacun·e, la FSU œuvre au renforcement du syndicalisme et des pratiques militantes.	
79	Pour mieux cerner les enjeux et développer les pratiques syndicales, la fédération s'est dotée d'un Institut de Recherche et d'un Centre de Formation. Ils sont des outils au service du développement de la vie fédérale.	
80	II.1 Développer le militantisme FSU	
81	II.1.1 Étoffer les équipes militantes	
82	Le renforcement et le développement des équipes militantes est un enjeu crucial, nécessaire à la construction d'une FSU plus forte. En développant l'action syndicale au plus près du terrain, les équipes des syndicats nationaux seront renforcées et pourront de fait étoffer les équipes fédérales.	
83	Les actions suivantes doivent être prises en compte partout et à tous les niveaux de l'organisation :	
84	<ul style="list-style-type: none"> ● Renforcer le fonctionnement des CDFD avec un engagement de l'ensemble des SN, en s'adaptant aux réalités locales. 	
85	<ul style="list-style-type: none"> ● Élaborer collectivement des modalités d'information et de fonctionnement à l'interne pour permettre à chaque militant·e de s'impliquer 	

	<p>dans l'activité de la fédération.</p>	
86	<ul style="list-style-type: none"> • Articuler les responsabilités dans les différents SN et celles dans la fédération pour permettre une bonne connaissance des mandats de chaque SN et faire vivre ensemble la fédération. 	
87	<ul style="list-style-type: none"> • Répartir les responsabilités et la charge de travail pour permettre l'investissement d'un nombre plus important de militant·es, pérenniser leur engagement et donner des perspectives de renouvellement dans les prises de responsabilités. 	
88	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des outils collaboratifs permettant le partage des informations et la vision globale du travail. 	
89	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir une vigilance particulière à l'accueil et à la place des nouveaux·velles militant·es : outils d'accueil, formation, partage du savoir-faire quotidien, tuilage des fonctions. • Assurer une transmission fluide des savoirs et des pratiques, permettant les prises de fonctions. 	
90	<ul style="list-style-type: none"> • Privilégier les prises de fonctions en co-responsabilité pour pérenniser et faciliter l'engagement et la prise de responsabilités. 	
91	<ul style="list-style-type: none"> • Donner les moyens de concilier engagement syndical et contraintes personnelles : par exemple, éviter les réunions hors temps de travail, tenir compte de l'éloignement, prendre en charge les frais comme la garde d'enfants... 	
92	<p>En ayant la préoccupation constante du renforcement des équipes, animer la vie fédérale permettra de faire partager la culture FSU et renforcera sa capacité à agir.</p>	
93	<p>II.1.2 Former les militant·es</p>	
94	<p>La formation syndicale de la FSU s'articule avec le travail de formation des syndicats nationaux. Elle est partie prenante de la création du collectif fédéral. Elle est aussi un lieu d'échanges avec les syndiqué·es et les collègues, dans les stages départementaux notamment. Dans le contexte d'accélération des politiques néo-libérales qui affaiblissent l'État social, les services publics, la Fonction publique et le « dialogue social », la FSU connaît un renouvellement militant important. Pour cette génération nouvelle, le syndicalisme peut être une première expérience militante. La formation syndicale revêt de ce fait une importance cruciale. Il s'agit, au-delà de l'offre de formation traditionnelle sur les sujets de fond, de proposer des temps de transmission des savoir-faire militants :</p>	

95	<ul style="list-style-type: none"> ● Accompagner les militant·es dans leur entrée dans les équipes fédérales et/ou les équipes nationales des SN qui en font la demande (compréhension du mouvement syndical, de son histoire et de ses conquies, des alliances, des statuts de la Fonction publique). 	
96	<ul style="list-style-type: none"> ● Accompagner les militant·es dans leurs prises de responsabilités (poursuite du développement de l'offre de formation sur l'animation des équipes militantes, l'intervention dans les diverses instances, la compréhension des rouages de l'action syndicale). 	
97	<ul style="list-style-type: none"> ● Développer l'offre de formation à tous les échelons de la FSU. 	
98	Cela passe par l'identification de parcours de formation selon le profil militant.	
99	Le Centre de Formation national de la FSU développera son travail de recueil des besoins des structures fédérales et des SN. Il approfondira le lien entre l'ensemble des structures de formation de la FSU et avec l'Institut de Recherche FSU. La FSU, acteur social incontournable, agit pour unifier le syndicalisme et le mouvement social. C'est pourquoi, le Centre de Formation poursuivra ses contacts avec la formation confédérale de la CGT, le travail en intersyndicale et avec des organisations de la société civile.	
100	Afin qu'il puisse mener à bien sa mission, les moyens humains et financiers du centre de formation doivent être confortés.	

101	II.1.3 Renforcer la place des femmes dans la FSU à tous les niveaux	
102	La place des femmes dans les instances de la FSU reste un enjeu.	
103	Les outils mis en place depuis le congrès de Clermont-Ferrand ont permis de mesurer l'évolution de leur présence dans les instances. La part de femmes est passée de 44,38% en 2021 à 46,38% en 2023 au sein du CDFN ; de 39,09% en 2020 à 45,79% en 2023 au BDFN (évolution qui concerne un plus petit nombre de militant·es). Cette dynamique reste timide et doit donc s'amplifier dans toutes les strates de la fédération surtout au regard de la proportion de femmes parmi les adhérent·es, avec pour objectif d'arriver à une parité effective.	
104	Les multiples entraves à la prise de responsabilités des femmes sont identifiées dans les diverses études récentes : charges de travail, articulation vie privée/vie professionnelle/vie militante, sentiment d'illégitimité et/ou de contestation de leur légitimité, mais également des mécanismes spécifiques liés aux rapports de genre et de domination. Les leviers passent par une modification des pratiques militantes.	
105	Renforcer la place des femmes nécessite de créer les conditions favorables à leur investissement (décharge, organisation du temps militant qui permette une meilleure articulation des différents temps, répartition des tâches militantes, formations), à leur participation aux débats (organisation des débats, modalités de prise de parole) mais également de soutenir leur prise de responsabilités.	
106	Par ailleurs, pour permettre aux femmes de s'investir et rompre avec la culture du patriarcat, il est indispensable de construire les conditions leur permettant de se percevoir légitimes aux fonctions qu'elles occupent, créer des espaces notamment de formation, sécurisants pour elles, favoriser des temps de transmission des savoir-faire militants, renforcer la mixité des délégations pour aboutir à la parité. Ce sont autant de moyens qui favoriseront l'implication des femmes dans notre organisation.	
107	II.1.4 Lier le syndicalisme des actif·ves et retraité·es	
108	Le syndicalisme repose sur les liens intergénérationnels : il est indispensable d'assurer la prise en charge des intérêts des personnels tout au long de leur vie (formation, exercice professionnel, retraite).	
109	Dans la mesure où, pour la FSU, la pension est un salaire continué, les retraité·es continuent à appartenir au monde du travail.	
110	Le syndicalisme retraité, s'il a des revendications spécifiques - comme la place des retraité·es dans la société - a des revendications communes avec les actifs·ves sur les questions sociales (salaires et pensions, protection sociale, services publics).	

111	Discuter ensemble permet de confronter des analyses et d'enrichir la réflexion. La Section Fédérale des Retraité·es Nationale (SFRN) joue un rôle primordial notamment par ses initiatives et son rôle dans le G9. Pour renforcer son poids, il est essentiel que l'ensemble des SN soient représentés au sein de la SFRN. Dans les départements, les Sections Fédérales des Retraité·es Départementales (SFRD) sont associées aux réflexions, élaborations et mises en œuvre des décisions. Mais il reste beaucoup à faire même si des progrès sont constatés comme, parfois, l'invitation de membres de la SFRN aux BDFN.	
112	Pour améliorer le lien avec les actif·ves, le syndicalisme des retraité·es doit être mieux intégré au fonctionnement de la FSU. La FSU doit mieux assurer la visibilité de l'activité des retraité·es dans la revue POUR, les sites départementaux et nationaux, ainsi que dans les initiatives publiques.	
113	La création du groupe « actifs retraités » doit être un tremplin pour agir ensemble sur des sujets primordiaux, en surmontant les difficultés de fonctionnement.	
114	II.2 Renforcer la FSU	
115	II.2.1 Agir dans les espaces de « négociation »	
116	La loi du 6 août 2019 et l'ordonnance du 17 février 2021 ont renforcé la place de la négociation collective dans la Fonction publique sous prétexte d'améliorer le dialogue social dans la Fonction publique. L'ordonnance de février apporte deux nouveautés principales :	
117	<ul style="list-style-type: none"> • Elle confère une portée juridique aux accords signés par les OS représentant la majorité des voix aux élections professionnelles, qui engage désormais les signataires à les mettre en œuvre. 	
118	<ul style="list-style-type: none"> • Elle institue des comités de suivi auxquels la participation est réservée aux signataires des accords. 	
119	Cette nouvelle conception de la négociation collective pose trois problèmes majeurs pour la FSU.	
120	Tout d'abord, le contenu des accords n'étant pas soumis à l'avis des instances consultatives (conseils supérieurs ou comités sociaux), elle affaiblit les instances consultatives au profit des négociations avec les organisations syndicales en tant que telles, alignant ainsi la Fonction publique sur le secteur privé.	
121	Ensuite, la FSU dénonce la création de comités de suivi réservés aux signataires, disposition réduisant les marges de manœuvre des OS dans leur capacité à décider de signer ou non un accord.	

122	Enfin, il s'agit d'un outil supplémentaire de dérégulation du statut de la Fonction publique. Il permet de restreindre au minimum les garanties statutaires et de renvoyer à la négociation les avancées et droits nouveaux revendiqués par les agent-es et leurs représentant-es. De même, les avancées, y compris statutaires obtenues dans un versant ou un ministère, ne sont pas transposées à l'ensemble de la Fonction publique.	
123	C'est sur la base de ces éléments contraires à sa conception de la Fonction publique de statut que la FSU s'est prononcée contre l'ordonnance du 17 février au CCFP (Conseil Commun de la Fonction Publique). Pour la FSU, il faut augmenter les prérogatives des instances consultatives élues par les agent-es, affaiblies par la loi de 2019, pour renforcer le droit de participation des agent-es et garantir l'unicité du statut de la Fonction publique.	
124	II.2.2 Renforcer la FSU par l'adhésion aux syndicats nationaux des actif-ves et des retraité-es	
125	Renforcer notre syndicalisme doit être une priorité. La baisse tendancielle des adhésions à la FSU, depuis 20 ans, accentuée par la crise Covid et la loi LTFP, n'est pas une fatalité. En effet, de nombreux-ses agent-es s'engagent dans les luttes et revendiquent de meilleures conditions de travail et de vie.	
126	Il s'agit de convaincre que l'adhésion fait partie intégrante d'un rapport de force permanent indispensable. Pour gagner sur les revendications, la FSU, en lien avec les syndicats nationaux, doit mener des campagnes permanentes de développement de la syndicalisation qui prennent aussi en compte la place de chaque adhérent-e, actif-ve comme retraité-e, pour nourrir l'activité syndicale.	
127	Les liens actif-ves/retraité-es doivent être favorisés à tous les niveaux pour que les adhérent-es poursuivent l'activité syndicale au-delà de leur exercice professionnel. Une attention particulière est à porter lors du passage à la retraite.	
128	II.2.3 Conquérir de nouveaux espaces de syndicalisation	
129	Le développement du syndicalisme est une nécessité. En effet, en transformant les dégradations sociales en revendications positives, puis en action collective pour les obtenir, le syndicalisme est un rempart à la résignation.	
130	C'est pourquoi, la FSU souhaite aller à la conquête de nouveaux espaces de syndicalisation dans les champs qui lui sont propres (dans les Fonctions publiques de l'état et de la territoriale ainsi que dans les établissements publics de la formation, de l'emploi et de la culture entre autres) en :	
131	● Renforçant la syndicalisation dans les établissements et services où elle	

	est déjà implantée, notamment en créant du lien entre syndicats nationaux et différents corps de métiers, en particulier en permettant de développer par le biais des syndicats nationaux les espaces de coopération avec d'autres SN de la FSU au sein de sections locales.	
132	● Menant un travail en lien avec les syndicats nationaux pour aller vers la création de sections syndicales dans tous les « déserts syndicaux » ou structures isolées.	
133	● En construisant des appels larges à la syndicalisation.	
134	II.3 Faire vivre la FSU	
135	II.3.1 La FSU dans les territoires	
136	L'activité qui a marqué le dernier mandat montre l'importance du militantisme fédéral dans les territoires : mouvements contre la réforme des retraites de 2023, travail intersyndical pour construire l'unité d'action mais aussi dans la perspective de notre mandat de nouvel outil syndical, mobilisations sur les questions interprofessionnelles mais aussi féministes, écologistes, antiracistes, sur les libertés publiques, sans oublier la solidarité internationale, particulièrement l'Ukraine et Gaza sur la dernière période. La FSU a besoin d'être active et visible sur tous ces terrains d'action, ce qui nécessite des équipes fédérales renforcées capables d'assurer la présence de la fédération et sa capacité d'entraînement.	
137	Du fait de leur histoire, de leur position géographique, de leur contexte linguistique, social, démographique, les territoires ultramarins sont nourris de problématiques qui leur sont propres. La FSU a offert depuis le dernier congrès la possibilité à ces sections de se réunir pour s'organiser et se coordonner, au moins deux fois dans l'année afin de développer les échanges entre elles, mutualiser les initiatives... Ce travail doit se poursuivre en lien avec le secrétariat national, afin de mieux rendre visibles les différentes actions, sur le site internet national par exemple, et représenter les intérêts des outre-mers auprès des ministères.	
138	II.3.1.1 Faire vivre la FSU au niveau local	
139	La section départementale est un des maillons essentiels du triptyque de la FSU. La SD la fait vivre au plus près du terrain, au plus proche des syndiqué·es et des personnels.	
140	L'implication de l'ensemble des SN reste difficile dans les SD. Pourtant l'ampleur des questions traitées à cet échelon nécessite un travail fédéral d'élaboration.	
141	C'est pourquoi il faut faire des CDFD des espaces de discussions et de	

	réflexions__qui permettent aux militant-es de mieux appréhender les problématiques que doit traiter la fédération, particulièrement celles qui sont hors éducation. On peut prévoir par exemple en CDFD une discussion spécifique sur un thème annoncé à l'avance avec une personne ressource invitée pour l'introduire.	
142	Pour que les débats nationaux soient en prise avec les réalités locales, deux CDFN par an sont ouverts aux SD en plus des journées des SD. Ces dernières articulant le présentiel et la visio, incluent un point de situation politique en plus des questions techniques.	
143	La mutualisation des outils (animation, communication, stages) entre SD est une piste insuffisamment exploitée. Il serait nécessaire de développer les possibilités offertes par l'extranet pour que les SD puissent mettre en ligne ce qui peut servir aux autres.	
144	Au-delà de l'échelon local, les Conseils Fédéraux Régionaux (CFR) sont le lieu où les expériences des différentes SD de la région et celles des SN peuvent s'échanger. Cela peut donner lieu à des analyses et comptes-rendus de discussion susceptibles d'alimenter la réflexion sur les politiques régionales, notamment par leur mutualisation nationale. Les CFR doivent aussi prendre en charge le suivi des instances régionales dans lesquelles la FSU intervient, notamment les CREFOP (Comités régionaux de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle) et les CESER (Conseil économique, social et environnemental régional).	
145	II.3.1.2 Faire vivre les équipes fédérales	
146	Au regard de l'importance de leur rôle, la FSU veille à préserver les moyens humains et financiers accordés aux SD et CFR pour leur fonctionnement et poursuit sa réflexion sur les ressources financières des SD. L'articulation des moyens de la fédération entre SD et CFR doit faire l'objet de réflexions en leur sein pour tenir compte des besoins à chaque niveau.	
147	La FSU dénonce la diminution des moyens syndicaux, diminution qui relève de la stratégie d'affaiblissement des organisations syndicales.	
148	La FSU rappelle son attachement à ce que les collègues déchargé-es gardent un lien avec le terrain, que l'attribution des décharges puisse être à l'image des professions et fasse vivre la fédération.	
149	Pour cela, il est possible de :	
150	<ul style="list-style-type: none"> • Développer les stages départementaux et régionaux en s'appuyant sur l'expertise du Centre de Formation, et en veillant à la complémentarité avec les stages des SN locaux, voire en répondant à leur demande de formation. Le 	

	mixage des publics permet d'enrichir les débats.	
151	<ul style="list-style-type: none"> • Développer des commissions de travail thématiques en lien avec le bureau départemental pour permettre aux camarades intéressé-es, de s'impliquer davantage sans devoir s'investir dans les instances. Cela peut être des commissions de mise en œuvre des mandats fédéraux sur des mobilisations spécifiques ou bien sur des tâches (visibilité de la FSU, communication, prise en charge du local et de son matériel, animation et sécurisation des initiatives). 	
152	<ul style="list-style-type: none"> • Proposer à certain-es camarades de donner un peu de leur temps pour la fédération dans un cadre bien défini et leur permettant de s'intégrer. Cette entrée dans le militantisme fédéral peut aussi permettre par la suite un investissement plus central dans les instances. 	
153	<ul style="list-style-type: none"> • Créer du collectif militant, en prévoyant des outils de communication spécifiques. Formaliser des moments conviviaux avec toutes les personnes qui militent à un titre ou un autre dans la SD est à cet égard dynamisant. 	
154	II.3.2 Le fonctionnement fédéral : les secteurs, les instances...	
155	Le CDFN est l'instance essentielle de la FSU, il donne la feuille de route de la vie fédérale tous les 2 mois. La FSU doit encore améliorer l'organisation et l'ordre du jour de cette instance pour inciter à enrichir les débats. Depuis 2023, lors du premier CDFN de l'année, une formation de 2h « néo-CDFN » est proposée aux militant-es assistant à leur premier CDFN. Cette formation aide chacun-e à trouver sa place dans cette instance. Les CDFN, ouverts aux SD et CFR, voient souvent le volume de présent-es augmenter, ce qui montre un vrai intérêt des militant-es locaux pour cette instance.	
156	La FSU a pris l'habitude de réunir le BDFN une fois sur deux en hybride, permettant à davantage de camarades, en particulier des SD, de s'impliquer dans cette instance. Si la visioconférence n'est pas la solution à tout, elle peut permettre de concilier l'ensemble des responsabilités des militant-es en réduisant les temps de déplacement. Cette alternance sera conservée.	
157	Quelle que soit l'instance, il faut travailler à donner plus de place aux militantes et encourager leurs prises de parole. Le bilan sur la place des femmes dans les instances, présenté en mars, est un outil sur lequel s'appuyer. Le minutage des prises de parole doit être systématisé et nous inciter à revoir nos pratiques.	
158	Les secteurs de la FSU élaborent le travail fédéral à partir de la réflexion des syndicats nationaux et des tendances. La FSU doit travailler à mieux les faire vivre et à faciliter le travail des militant-es concerné-es. Cela passe par la	

	<p>conviction que l'expertise syndicale des militant·es nourrit et enrichit l'expertise fédérale. La FSU et les syndicats nationaux doivent renforcer et stabiliser les secteurs existants pour plus d'efficacité.</p> <p>Dans cette perspective, le congrès de Metz a acté l'élargissement du secteur Services Publics en Services Publics Alternatives Écologie et le secteur Situation Des Personnels en Situation Des Personnels et Protection Sociale. Cet élargissement réaffirme l'objectif d'approfondir les questions écologiques et de protection sociale afin d'irriguer davantage l'activité des militant·es. Ce fonctionnement a permis des améliorations mais n'est pas encore totalement satisfaisant.</p> <p>Les Collectifs d'Animation doivent être pensés et construits comme étant des groupes qui font vivre les secteurs et s'assurent des apports des syndicats nationaux et des tendances.</p>	
159	<p>Actuellement, le secrétariat national est l'instance exécutive se réunissant à minima toutes les deux semaines, permettant de traiter des affaires courantes de la fédération et de mettre en œuvre les décisions prises lors des BDFN et CDFN. Sa composition doit permettre de faciliter et rendre effectif le travail fédéral tout en assurant une représentation des syndicats nationaux en dehors des champs de l'éducation. A ce jour, la composition du secrétariat est autour de 20 membres. Les plus gros syndicats peuvent avoir deux représentant·es, un des deux membres ayant pour responsabilité de participer plus activement à la vie fédérale. Les tendances participant à l'exécutif sont représentées à qualité dans le secrétariat. Le nombre tient compte du vote d'orientation et de la coloration des membres issus des syndicats nationaux. Par ailleurs, l'équilibre femmes-hommes est un impératif. Afin de rendre encore plus explicite le fonctionnement du Secrétariat National, le congrès mandate le CDFN pour inscrire sa composition et son fonctionnement dans le Règlement Intérieur.</p>	
160	II.3.3 Un cadre protecteur pour militer	
161	II.3.3.1 Protéger l'outil fédéral et les militant·es	
162	<p>La question de la prise de pouvoir de l'extrême droite et les actions de groupuscules qui lui sont liés obligent notre fédération à réactualiser une réflexion sur la protection de notre outil fédéral et de ses militant·es. Cette réflexion doit inclure la sécurisation des locaux, des données et communications, ainsi que des hommes et femmes qui font vivre notre syndicalisme au quotidien.</p>	
163	<p>Par ailleurs, il est impératif que l'activité militante puisse se dérouler dans un cadre serein et sécurisant. Notre volonté de construire une société plus juste,</p>	

	solidaire, résolument écologique, féministe et antiraciste nous oblige à un fonctionnement protecteur pour toutes et tous. Cependant, comme dans tout groupe, des conflits interpersonnels peuvent survenir, entraînant désunions et mal-être parmi nos membres. Ces conflits, en plus de fragiliser des syndiqué·es qui peuvent être amené·es à ne plus s'engager, peuvent également fragiliser tout le collectif. La FSU doit œuvrer à la prévention des conflits et violences entre camarades. Ce travail se concentrera, notamment, sur les causes des différends, les médiations possibles, les formations, en lien avec les syndicats nationaux, le Centre de Formation et l'Institut de Recherche de la FSU.	
164	II.3.3.2 Lutter contre les violences sexistes et sexuelles (VSS)	
165	La lutte contre les violences sexistes et sexuelles à la FSU continue d'être une nécessité. Elle emprunte deux démarches :	
166	<ul style="list-style-type: none"> Former les militant·es, de façon à prévenir tout geste relevant de VSS, mais aussi pour identifier et traiter les situations problématiques. Tout ne relève pas d'une saisine de la cellule de veille : le travail au quotidien de recadrage des comportements inappropriés permet d'éviter que les situations ne dégénèrent. 	
167	<ul style="list-style-type: none"> Traiter les situations ayant demandé et nécessité l'établissement d'un rapport transmis par la cellule de veille : travail avec les structures concernées pour faire cesser la situation (protection des victimes, gestion des personnes mises en cause). 	
168	La FSU doit s'engager pour que la formation sur les VSS devienne un passage obligé de tout engagement militant, sans qu'il soit besoin de l'imposer. Le Centre de Formation propose des visios en ce sens, les instances fédérales doivent aussi prévoir des temps dédiés lors de leurs réunions.	
169	La cellule de veille nécessite des moyens (décharge, budget). Elle rend compte de son action en CDFN une fois par an. Elle poursuit son travail d'information et de formation à la demande dans les SN et les SD, ainsi que sa production d'outils (flyer, affiche, violentomètre...). Elle travaille en concertation avec les cellules des syndicats nationaux. Elle se dote d'un règlement intérieur et d'un protocole rénové au regard de l'expertise accumulée lors de l'accompagnement des situations et de ses formations.	
170	II.3.4 La communication, quelles évolutions	
171	La communication est fondamentale dans notre activité syndicale. Elle vise à :	
172	<ul style="list-style-type: none"> Faire connaître la FSU, améliorer l'identification de la fédération dans tous les champs de syndicalisation. 	
173	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir nos propositions auprès de nos professions et d'un large 	

	public.	
174	<ul style="list-style-type: none"> ● Rendre compte de l'activité de la FSU auprès de nos adhérent·es. 	
175	<ul style="list-style-type: none"> ● Porter un regard fédéral sur l'actualité syndicale et sociale. 	
176	<ul style="list-style-type: none"> ● Faire voter pour la FSU aux élections professionnelles. 	
177	<ul style="list-style-type: none"> ● Faire adhérer. 	
178	La communication de la FSU nationale passe par de multiples canaux : communiqués de presse, conférences de presse, passages télé ou radio, interviews, posts sur les réseaux sociaux, articles pour nos sites Internet, capsules pour Expression directe, revue POUR, tracts, vidéos, brochures, etc.	
179	Ces outils sont complémentaires de ceux des SD et des SN.	
180	Pour les évolutions :	
181	<ul style="list-style-type: none"> ● Presse : renforcer les liens avec les journalistes, accompagner les SD et les SN qui le souhaitent pour constituer des listes de presse opérationnelles et développer des outils de diffusion de leurs communiqués. 	
182	<ul style="list-style-type: none"> ● Présence sur les réseaux sociaux : augmenter la visibilité des comptes de la FSU, notamment en renforçant les reposts mutuels. 	
183	<ul style="list-style-type: none"> ● Site Internet : simplifier la navigation dans notre site Internet et améliorer son référencement. 	
184	<ul style="list-style-type: none"> ● Matériel militant : diversifier les supports (vidéos, tracts, brochures...) en adaptant le format et le temps de consultation aux publics visés et aux supports utilisés. Les militant·es doivent pouvoir disposer à la fois de documents, avec des informations complètes et précises, et de documents plus percutants, synthétiques et rapidement accessibles. 	
185	<ul style="list-style-type: none"> ● Vidéo et photos : mettre à disposition des militant·es des ressources photos libres de droit. Constituer un catalogue de vidéos à usage des militant·es (interventions de chercheur·ses au CDFN, colloques, tables rondes...). 	
186	<ul style="list-style-type: none"> ● Revue POUR : travail de réflexion en cours avec un groupe de travail autour du recours à une enquête de lectorat et d'une amélioration de son projet éditorial. 	
187	Le site national fsu.fr et le développement de nouveaux sites départementaux fsuXX.fsu.fr donnent une lisibilité aux actions de la fédération. Ils permettent un partage systématique sur les réseaux sociaux.	
188	La campagne de communication de la fédération lors des prochaines élections professionnelles devra poursuivre le travail de lien entre la fédération et les SN, pour permettre une meilleure identification de la fédération.	

189	Partie III – L'activité internationale de la FSU	
190	III.1 L'activité internationale de la FSU	
191	III.1.1 Enjeux et perspectives	
192	Les multiples attaques contre les services publics, les atteintes aux droits humains et syndicaux, la montée des mouvements autoritaires, anti-démocratiques, xénophobes, l'accroissement des inégalités sont le quotidien de nombreux pays. D'autres crises comme les crises climatiques et sanitaires ne connaissent pas de frontières. Enfin, les nombreuses guerres, agressions, intimidations mettent en danger des populations et s'opposent aux droits les plus élémentaires.	
193	Face au caractère global de ces crises, la réponse du syndicalisme de lutte et de transformation sociale doit se construire elle aussi à l'échelle internationale. La FSU continuera à travailler avec l'ensemble de ses partenaires : syndicats d'autres pays, structures syndicales internationales, collectifs et réseaux internationaux pour construire les rapports de force et les luttes en faveur d'une société socialement plus juste, respectueuse de l'environnement, plus inclusive, féministe, pacifique et antiraciste.	
194	Les activités internationales éclairent la réflexion et alimentent les actions syndicales nationales. L'adhésion récente de la FSU à la FSESP, la Fédération Syndicale Européenne des Services Publics (en anglais EPSU), va dans ce sens. Elle poursuit et complète la voie ouverte par les syndicats nationaux de l'éducation au sein de l'Internationale de l'Éducation (IE), du Comité Syndical Européen de l'Éducation (CSEE) ou du Comité syndical francophone de l'éducation et la formation (CSFEF). Elle ouvre l'action syndicale internationale aux autres secteurs de la fédération. Une démarche similaire pourrait être initiée auprès de la CES, Confédération Européenne des Syndicats et de la FERPA, Fédération Européenne des retraités et des personnes âgées, pour défendre encore davantage les droits et les intérêts des salarié·es et des retraité·es à l'échelle internationale.	
195	Enfin, au moment où les droits humains et syndicaux sont régulièrement remis en cause, la solidarité syndicale internationale est plus que jamais indispensable et continuera d'être un pan important de l'activité internationale de la FSU.	
196	La FSU rendra visible ses activités internationales (EPSU, CSFEF...), celles des syndicats membres de la FSU, dans la revue POUR et dans ses autres	

	publications via le site internet de la FSU et ses réseaux sociaux.	
197	III.1.2 Altermondialisme et forums sociaux	
198	Les forums sociaux ont joué un rôle clé en facilitant les échanges entre les différents mouvements sociaux et ont contribué à renforcer la solidarité et la coordination entre eux. La FSU s'implique notamment au sein de l'Alter Summit et dans ses actions. Cependant, au fil du temps, leur influence et leur visibilité diminuent, en partie à cause de l'émiettement du paysage politique et social en Europe et des difficultés internes persistantes.	
199	L'objectif est de reconstruire un nouvel espace, en prenant en compte les réussites et les limites du forum social européen. En 2023, la FSU a participé à l'Université d'été européenne des mouvements sociaux à Mönchengladbach en Allemagne. En 2024, elle a été partie prenante de l'organisation de l'Espace Commun Européen des alternatives à Marseille (ECSA). La FSU poursuivra son investissement dans cet espace d'échanges et de réflexions qui, bien que propice pour porter nos revendications, reste à consolider.	
200	III.2 Le syndicalisme en Europe	
201	III.2.1 Fédération Syndicale Européenne des Services publics (FSESP)	
202	Suite à l'adhésion à la FSESP, en anglais European Federation of Public Service Unions (EPSU), la FSU a participé à son congrès à Bucarest en juin 2024. Le congrès regroupait les organisations syndicales des services publics, hors éducation, de toute l'Europe.	
203	Les priorités qu'elle s'est donnée concernent la lutte contre l'extrême droite, la création de lieux de travail inclusifs, l'opposition à l'austérité et la défense d'une Europe qui fait passer les personnes, la planète et la paix avant les profits.	
204	Les débats ont porté notamment sur les crises liées au coût de la vie, de la conquête de salaires plus élevés au moyen de la négociation collective et de la réponse à donner aux attaques contre le droit de grève. Le congrès a permis de mettre en lumière la solidarité mondiale et les défis communs aux travailleuses et travailleurs des services publics.	
205	La FSU prendra toute sa place que cela soit pour la Fonction publique d'État, la Fonction publique territoriale ou la santé.	
206	III.2.2 Éducation, Enseignement supérieur et recherche (ESR)	
207	Dans ces trois domaines, le mouvement syndical international de l'éducation s'organise à travers l'Internationale de l'Éducation (IE), dont 4 syndicats nationaux sont membres : SNCS, SNES, SNESUP et SNUIPP, ainsi qu'au sein	

	de la région Europe de l'IE via le Comité syndical européen de l'éducation (CSEE). Avec ses 383 organisations membres, l'IE représente plus de 32 millions d'enseignant-es et de personnels de soutien à l'éducation dans 178 pays et territoires.	
208	L'IE et le CSEE promeuvent un enseignement de la petite enfance au supérieur ainsi qu'une recherche à la fois publique, de qualité et accessibles à toutes et tous. Or, dans de très nombreux pays, les financements publics de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche se dégradent entraînant notamment une pénurie mondiale d'enseignant-es. Selon l'UNESCO il manque 44 millions d'enseignant-es d'ici à 2030 pour atteindre l'objectif de développement durable numéro 4 de l'ONU (ODD 4 objectif accès à l'éducation de qualité pour toutes et tous). Ces difficultés de recrutement ne sont pas le seul signal d'échec des politiques éducatives menées. On observe à travers le monde une hausse des départs volontaires par des enseignant-es découragé-es par des salaires peu attractifs et des conditions de travail dégradées. Enfin, on constate également que l'embauche de personnels précaires et peu ou pas formés est de plus en plus courante. Ces choix dégradent encore davantage les services publics offrant ainsi un prétexte fallacieux pour leur privatisation croissante.	
209	De plus, les libertés pédagogiques, académiques et de recherche sont régulièrement attaquées dans le monde, y compris dans les pays démocratiques. Les scientifiques sont particulièrement visé-es dans leur rôle de « lanceurs d'alerte » sur les questions environnementales, sociales et économiques. La FSU rappelle son profond attachement à la défense de ces libertés, partout dans le monde et à tous les niveaux d'enseignement et de recherche.	
210	Pour toutes ces raisons, les syndicats de la FSU membres de l'IE continueront de s'impliquer à tous les niveaux dans les campagnes et les travaux de l'IE et du CSEE qui répondent à leurs mandats. Ils travailleront à construire les convergences visant à améliorer les financements de l'éducation et de l'ESR et à les rendre accessibles à toutes et tous. Ils poursuivront les luttes pour rendre les métiers plus attractifs par de meilleurs salaires et de meilleures conditions de travail.	
211	III.3 Solidarités syndicales internationales et francophonie syndicale	
212	III.3.1 Activités de coopération syndicale et solidarité syndicale	

	internationale	
213	La coopération syndicale internationale et la coopération syndicale internationale s'expriment de diverses manières, c'est pourquoi les mandats de Metz restent d'actualité. Tout d'abord, elles passent par des prises de position politiques. La FSU exprime sa solidarité aux peuples et organisations syndicales qui luttent pour la reconnaissance des droits les plus élémentaires et leurs mobilisations en cours dans le monde. Par ailleurs, les échanges réguliers avec d'autres fédérations syndicales permettent de montrer la cohérence des attaques contre les services publics, de donner un éclairage différent aux situations françaises et d'anticiper les effets de certaines politiques publiques.	
214	La coopération syndicale internationale est une autre forme de solidarité internationale. Elle permet aux syndicats partenaires de se renforcer, de renouveler les équipes militantes et d'aborder dans de meilleures conditions les négociations avec leurs gouvernements respectifs. Au sein de la FSU, elle s'organise à travers les actions menées au sein du CSFEF mais aussi à travers les programmes de coopération syndicale internationale développés par les syndicats nationaux.	
215	III.3.2 Francophonie syndicale	
216	La FSU participe à la direction du Comité syndical francophone de l'éducation et de la formation (CSFEF) et au financement de ses activités. Elle en partage la direction avec la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) qui occupe le poste de secrétaire général·e. Le CSFEF constitue la branche francophone de l'Internationale de l'Éducation et rassemble les syndicats les plus importants du monde francophone. Par des actions de solidarité et de coopération syndicale internationale, il a pour objectif de proposer une alternative à la francophonie institutionnelle en assurant la promotion du syndicalisme et de la défense des droits et libertés.	
217	Dans un monde où les libertés publiques, en particulier syndicales, sont largement menacées, la FSU doit continuer de renforcer ses activités de solidarité et de coopération au sein du CSFEF. Elle participera ainsi à intensifier les actions de formation syndicale dans lesquelles elle est déjà engagée, en particulier en direction des jeunes et des femmes. Elle affichera ainsi internationalement ses engagements au service de la promotion de l'enseignement public et la défense des personnels d'éducation.	
218	Lors de la rencontre 2024, les élections ont confirmé le rôle moteur de la FSU au sein de l'organisation. La FSU consolidera sa participation au sein du CSFEF.	

